

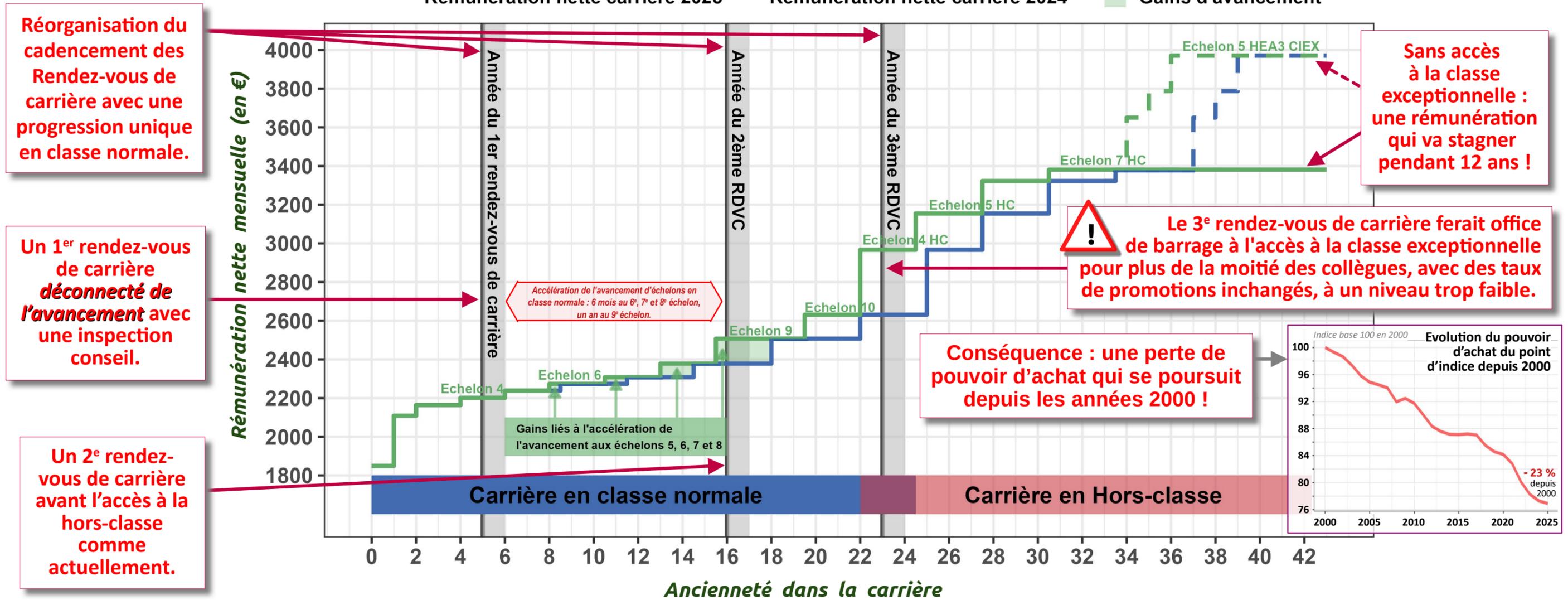
NOUVELLES CARRIÈRES : DES AVANCÉES... AU PRIX D'UN VERROUILLAGE DES FINS DE CARRIÈRE

Le ministère a engagé une évolution des carrières qui doit entrer en vigueur à partir de la rentrée 2025.

Certains éléments vont dans le bon sens : un rythme d'avancement unique et plus favorable en classe normale, la déconnexion totale entre évaluation et avancement d'échelon.

Mais les fins de carrière sont sacrifiées avec un 3^e rendez-vous de carrière qui ferait office de barrage à la classe exceptionnelle.

— Rémunération nette carrière 2025 — Rémunération nette carrière 2024 ■ Gains d'avancement



Les mesures se concentrent sur la première partie de carrière sans résoudre la crise d'attractivité.

Dans un cadre budgétaire contraint, la réforme ne règle pas la dévalorisation salariale des métiers de l'enseignement.

Le SNES-FSU exige une revalorisation pour toutes et tous et des mesures pour la fin de carrière avec l'accès à la classe exceptionnelle pour toutes et tous avant la retraite.

